



Pro Natura Vaud
Ch. des Vuarennens 8
1820 Montreux



Paysage-Libre Vaud
Chemin de Mandou 5
1041 Bottens



Vol au Vent Jura Vaud-Nord sans éolienne
Route de Mauborget 9
1423 Villars-Burquin

Le projet éolien de la Grandsonnaz (VD) est contesté par plusieurs organisations de protection de la nature et du paysage

Plusieurs organisations de protection de la nature et du paysage ainsi qu'une association locale de citoyens se sont opposées au projet éolien de la Grandsonnaz, dans le canton de Vaud. Ce projet prévoit de construire 15 éoliennes sur les crêtes du Jura vaudois, dans une région proche de l'état naturel située entre le Chasseron et le Creux du Van. L'impact du projet sur le paysage et sur plusieurs espèces protégées est très important et n'est pas acceptable aux yeux des organisations opposantes.

L'opposition est dirigée contre un plan d'affectation valant permis de construire (PAPc), procédure prévue par le droit vaudois combinant les étapes d'affectation du sol et d'autorisation de construire. La mise à l'enquête s'est terminée le 6 décembre, dans 4 communes vaudoises touchées par le projet, à savoir Bullet, Fiez, Fontaines-sur-Grandson et Mauborget.

Cette procédure prévoit un parc éolien de 15 machines de 150 mètres de hauteur, situées au nord-est du Chasseron. Le projet est porté par les services industriels genevois (SIG) ainsi que la société de planification ennova SA (filiale à 100% des SIG).

Sur le plan du paysage, ce projet dégrade significativement la crête principale du Jura vaudois, dans le secteur emblématique situé entre le Chasseron et le Creux-du-Van. La visibilité des éoliennes s'étendrait sur une large portion du Plateau ainsi que le Val-de-Travers neuchâtelois. Le secteur figure par ailleurs à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS).

L'intervention prévue est très conséquente, avec quelque 15 kilomètres de routes d'accès à créer, 60'000 m² de défrichements définitifs de pâturages boisés et 120'000 m² de défrichements temporaires.

Un autre grief d'importance de l'opposition porte sur les impacts sur la faune ailée. Plusieurs espèces d'oiseaux et de chauves-souris de la liste rouge des espèces menacées fréquentent le site. Ces animaux vont perdre un large pan d'habitat déjà sous forte pression. Le parc éolien se situe par exemple à proximité immédiate d'un site classé de 1ère priorité pour la conservation du Grand tétras en Suisse (selon Plan d'action national Grand tétras, OFEV, 2008). Le Grand tétras est dans un état de conservation critique dans la région.

Les porteurs de projet n'ont pas évalué les impacts cumulés du projet avec les deux autres parcs éoliens à proximité (le projet de Provence et celui de Grandevent), totalisant une quarantaine de machines dans ce même secteur.

Les organisations opposantes regrettent que l'Etat de Vaud ait maintenu le projet de la Grandsonnaz dans la planification cantonale éolienne, alors même que son impact paysager et ses incidences sur plusieurs espèces protégées étaient connus de longue date.

Les organisations opposantes sont pleinement conscientes des enjeux de la transition énergétique. Celle-ci ne saurait toutefois justifier sans conditions des impacts aussi massifs sur le paysage et la faune. En lien avec le projet éolien de Grenchenberg (SO), le Tribunal fédéral a très récemment confirmé que la protection d'espèces menacées devait dans certains cas l'emporter sur l'intérêt de la production d'électricité renouvelable et a supprimé les deux machines les plus critiques du projet (arrêt 1C_573/2018). Par ailleurs, comme le montre l'atlas des vents de la Confédération (<https://wind-data.ch/windkarte/>), le site de la Grandsonnaz ne présente pas des conditions de vent particulièrement intéressantes et ne s'impose donc pas pour un projet éolien.

Contacts

Pro Natura Vaud : Michel Bongard, secrétaire exécutif, 079 721 00 09

Paysage Libre Vaud : Jean-Marc Blanc, secrétaire général, 079 213 63 80

Association Vol au Vent: Pierre Cusin, président, 078 911 44 45